



Compte rendu de la commission voirie

Du 13/02/2020

Présents: Gérard Locatelli, André Chapat, Jean-Marie Demangeat, Lionel Hérichard.

Absents excusés: Gérard Bertini, Richard Hacquard.

VOIRIE COMMUNAUTAIRE; Programme 2020 proposé par VCA

Rappel : Montant alloué annuellement 78250,00 € ttc

Dépassement 2019 4629,14€ ttc

Enveloppe 2020 73620,86€ ttc

Travaux 2020 proposés et retenus ttc :

Emplois partiels 11782,26€

Points à temps automatiques 3690,53€

Rte des Combes (monocouche) 5716,20€

Rte de la Lombardière (enrobé) 7606,10€

Rte du marais (enrobé) 5782,53€

Rte des étangs (monocouche) 5198,22€

Impasse de Joux (enrobé) 6497,70€

Rte de Chaponnay (enrobé) 13270,94€

Rte de Serpaize (enrobé) 6814,07€

Rte de la chapelle (bi-couche) 3330,20€

Soit un total de 69688,76€

Différence entre enveloppe 2020 et estimation : 3932,10€

Cette somme pourra être affectée en cours d'année à une autre opération (chicane rue des rossignols ? autre voirie....)

CHEMINS RURAUX : 2 entreprises sollicitées (Colas et Dumas)

-Chemin de la ferme des bacholles: Coût en enrobé 35407,08 € ttc

Coût en bi-couche 24715,08 € ttc

D'un commun accord avec les riverains, ce chemin, vu la circulation de lourds véhicules, sera réalisé en enrobé.

La commune participera à hauteur du prix bi-couche, les riverains prenant à leur charge le surcout de l'enrobé, soit 10692,00€ ttc

-Chemin des pradines (vers Mr Abel Goncalvès)

Bi- couche: 3048,05€ ttc

L'entreprise Colas est retenue pour ces 2 chantiers.

DEMANDES DE MIROIRS:

Sont acceptées les demandes de: Sté Ambiance paysage, rte du Plan

Débouché lotissement à droite montée du petit mongey.

La demande de Mr Fallone, rte de Villeneuve pour un rétrécissement de chaussée, n'est pas retenue, mais la pose d'un miroir améliorera nettement la visibilité.

Le miroir au carrefour rte du Plan/rue de l'église endommagé par l'entreprise ayant réalisé les travaux, sera remplacé par cette dernière. Une amélioration pourra être étudiée par la suite.

Carrefour rte du petit Mongey/rue des tilleuls: Pas de demande officielle.

Demande de Mr Meraud, 2358, rte du Plan. Il sera demandé à l'intéressé, dans un 1er temps, de couper la haie gênant la visibilité. A voir par la suite.

AUTRES DEMANDES :

-Au droit du 1er plateau ralentisseur, 302 rte du Plan et suivants, des automobilistes dans le sens montant pourtant prioritaire se voient dans l'obligation de monter sur le trottoir afin d'éviter des automobilistes arrivant dans le sens descendant en toute infraction (flèche rouge) .Le débouché des propriétés est donc dangereux. La commission propose la pose de balises blanches délimitant la partie trottoir ,tout en évitant une succession de miroirs rapprochés

-Au droit de la chicane, rte du petit Mongey, de nombreux automobilistes circulant en direction de Mongey "filent tout droit" sur la chaussée de gauche en toute infraction, évitant ainsi la chicane.

La pose d'une flèche bleue pourrait être installée sans garantie du respect de cette obligation. Cette solution n'est donc pas retenue, les véhicules circulant à gauche étant de toute manière en infraction en cas d'accident.

Fin de la réunion à 20h10.